

# Ville de Saint-Gabriel

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 16 décembre 2025 à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1  
Monsieur Serge Deschênes, conseiller nº 3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Dominique Bernèche, conseillère nº 2

### 402-12-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2025 soit ouverte à 18h30.

### 403-12-2025 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

#### À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1  
Madame Dominique Bernèche, conseillère nº 2  
Monsieur Serge Deschênes, conseiller nº 3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller nº 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6*

*Mesdames, Messieurs,*

*Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18h30, le 16 décembre 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.*

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 4. RAPPORT DU MAIRE ET FAITS SAILLANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**
- 5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024**
- 6. FACTURES – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE**
- 7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 428-1 – RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**
- 8. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 428-1 – RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**
- 9. DEMANDE AUPRÈS DU MTMD – AJOUT D'UN FEU VERT CLIGNOTANT**
- 10. MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ – MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT/VENTE DES LOTS 3 044 476 ET 3 045 949**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 10 décembre 2025, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.*

404-12-2025

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 16 décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

405-12-2025

### **4. RAPPORT DU MAIRE ET FAITS SAILLANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**ATTENDU** que les exigences de la *Loi sur les Cités et Villes* et plus particulièrement l'article 105.2.2.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel acceptent le rapport du maire et les faits saillants pour l'exercice financier 2024, déposé par le maire Gaétan Gravel;

QUE ces documents soient publiés sur le site Internet de la ville.

406-12-2025

### **5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent les états financiers pour l'année 2024, tels que présentés.

407-12-2025

### **6. FACTURES – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE**

**ATTENDU** les travaux effectués pour la construction de la nouvelle école primaire.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le paiement de la facture C5-000301 au Centre de services scolaire des Samares d'un montant de **8 099.79 \$** incluant les taxes;

QUE les membres de ce conseil autorisent le paiement de la facture C5-000303 au Centre de services scolaire des Samares d'un montant de **6 022.57 \$** incluant les taxes;

QUE les montants utiles à la réalisation desdits travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt CV. 612.

408-12-2025    **7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 428-1 – RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**AVIS DE MOTION** est donné par Sylvie St-Georges, membre du conseil, qu'elle entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 428-1 modifiant le règlement CV. 428 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire.

409-12-2025    **8. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 428-1 – RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 428-1 modifiant le règlement CV. 428 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le premier projet de règlement CV. 428-1 modifiant le règlement CV. 428 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire soit adopté tel que déposé.

410-12-2025    **9. DEMANDE AUPRÈS DU MTMD – AJOUT D'UN FEU VERT CLIGNOTANT**

**ATTENDU QUE** la circulation aux intersections de la rue Saint-Gabriel et de la rue Dequoy ainsi que de la rue Saint-Georges sont souvent congestionnées lors des périodes de pointe;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'améliorer la fluidité et la sécurité routière à ces deux intersections.

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Serge Deschênes  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville adresse une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'ajouter un feu vert clignotant à la lumière de circulation aux intersections de la rue Saint-Gabriel et de la rue Dequoy ainsi que de la rue Saint-Georges.

411-12-2025    **10. MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ – MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT/VENTE DES LOTS 3 044 476 ET 3 045 949**

**ATTENDU QUE** la ville a conclu une promesse réciproque d'achat/vente d'immeubles avec un promoteur immobilier, la société 9270-2513 Québec inc. (nouvellement Groupe immobilier Cammisano inc.) le 9 mars 2023;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu d'un commun accord de modifier les phases de réalisation du projet du promoteur immobilier, laquelle modification a fait l'objet d'un addenda, signé par les parties les 6 et 7 mai 2024;

**ATTENDU QUE** le promoteur immobilier Groupe immobilier Cammisano inc. souhaite modifier à nouveau le séquençage prévu dans le contrat;

**ATTENDU QUE** le promoteur immobilier Groupe immobilier Cammisano inc. a fourni de nouveaux plans quant à l'implantation de son projet;

**ATTENDU** la modification substantielle du plan initialement soumis à la ville pour le projet d'hébergement;

**ATTENDU QUE** la ville accepte les modifications demandées par Groupe immobilier Cammisano inc.;

**ATTENDU QUE** les lots visés par le projet d'hébergement ont changé de numéro;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées à la promesse réciproque d'achat/vente d'immeubles devront faire l'objet d'un addenda;

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** le conseil mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de rédiger un addenda à la promesse réciproque d'achat/vente d'immeubles, prévoyant les modifications mentionnées dans le préambule;

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, Monsieur Michel Saint-Laurent, à signer l'addenda de la promesse réciproque d'achat/vente d'immeubles.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **412-12-2025      12. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Serge Deschênes  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance extraordinaire de ce 16 décembre 2025 soit levée à 19h34.

---

Gaétan Gravel  
Maire

---

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

## **Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon

refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 17 décembre 2025.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire